

CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMPTE-RENDU DU 8 OCTOBRE 2018 A SUSVILLE

Présents:

ABERT Jean-Claude

JAKUTAGE Daniel

KRAMARCZEWSKI Bruno

BONNIER Eric

BONATO Brigitte

DECHAUX Marie-Claire

BONOMI Jean-Pierre

CIOT Xavier

BONOMI Jean-Pierre CIOT Xavier
MULYK Fabien BARI Nadine
GUTERBAUM Gérard JOURDAN Marie-Claire

SIMONNET Martine MUSARD Denis
FAURE Philippe FANGET Dominique

CHATTARD Arnaud

BRUGNERA Jean-Michel

DURAND Bernard

DONTIFO Letter

BERTRAND Jean-Paul PONTIER Joël
PASSELANDE Richard LUC Alain
MASLO Raymond JOUBERT Thierry
BESCHI Serge VILLARD Alain

ODDOS David CHAUD Frédéric GONNORD Franck ROCHER Françoise LANEYRIE Jean-Marc TOSCAN Michel STUTZ Anne DELPUECH Nicole GILLIO-TOS Jacques

BALME Eric MENDEZ Alain

BATTISTEL Marie-Noëlle

PERRIN Gilda

LE TRAOU Dominique VALLE Georges BUCH Emile

MACE Denis

BARTHELEMI Maryse

MORA Serge

Absents excusés représentés: PERINO Marie-France (pouvoir à ODDOS David), ROJAS Angélique (pouvoir à BESCHI Serge), CLARET Albert (pouvoir à CIOT Xavier), PAULIN Ginette (pouvoir à LE TRAOU Dominique), MOSTACCHI Elisabeth (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle), REYNIER-POETE Patrick (pouvoir à MUSARD Denis), MARTIN Maryline (pouvoir à CHATTARD Arnaud), VIALLET André (pouvoir à TOSCAN Michel), HERITIER Bernard (pouvoir à BARTHELEMI Maryse).

Nombre de Pouvoirs : 09
Nombre de délégués en exercice : 64
Nombre de délégués présents : 47
Nombre de délégués votants : 56

Ordre du jour :

- 1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET SERVICES AUX COMMUNES (rapporteur Alain LUC)
 - PLAN DE PAYSAGE
- 2. Administration Generale & Finances (rapporteur Joël PONTIER)
 - BUDGET ANNEXE MATHEYSINE DEVELOPPEMENT: DM 2
- **3. CULTURE & PATRIMOINE** (rapporteur Eric BONNIER)
 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
 - **№** Convention CTEAC

4. Environnement & Developpement Durable (rapporteur Eric BALME)

- SIGREDA
 - Nomination suppleant
 - MODIFICATION STATUTAIRE
- DEVELOPPEMENT DURABLE: PRISE DE COMPETENCE ENS LES GILLARDES
- **GESTION DES DECHETS: MISE EN SECURITE DES DECHETTERIES**

5. MONTAGNE, AGRICULTURE ET FORET (rapporteur Fabien MULYK)

MATHEYSINE DEVELOPPEMENT – ABATTOIR

6. QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de séance : Alain LUC.

En introduction, Joël Pontier accueille les nouveaux élus d'Entraigues: Martine Simonnet, Maire et Aimé Bourguignon, 1^{er} adjoint (représentants en conseil communautaire).

Ensuite, il indique le changement de l'ordre de passage des points à l'ordre du jour, Fabien Mulyk étant retenu en conférence territoriale dans le Trièves.

1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET SERVICES AUX COMMUNES

Plan de Paysage

Alain Luc rappelle que la Communauté de Communes de la Matheysine s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un Plan de Paysage. Ce projet, basé sur la participation et l'échange, doit nous permettre de définir une vision partagée de l'évolution de notre territoire en termes de paysage et d'aménagements tous secteurs confondus, avec des propositions d'actions de développement.

La phase 1 « Diagnostic » s'est achevée. Le bureau d'études présente le bilan de cette première partie, un film faisant intervenir les élus du comité de pilotage est diffusé.

Alain Luc et les représentants saluent le travail des agents de la CCM.

Le projet se poursuit sur la phase 2 « Objectifs de qualité paysagère ». Cette seconde partie consiste à définir et à orienter une stratégie d'évolution de l'ensemble des paysages sur des valeurs partagées.

En introduction de ce conseil communautaire, l'assemblée est invitée à participer à six tables rondes pour débuter la phase 2.

Table 1 : Le paysage de nos villes, villages et hameaux

David Oddos soulève un problème de législation, les communes n'ayant plus aucune marge. Aussi, pour réaliser des projets, il est nécessaire d'avoir les moyens financiers, une volonté politique (exemple avec la Ville de La Mure qui depuis 15 ans se métamorphose).

L'idée qui en ressort porte sur les axes importants du territoire (entrées-traversées), d'instaurer une politique volontariste avec une enveloppe territoriale pour une réhabilitation des façades, pas uniquement pour les

touristes mais aussi pour maintenir au plus près de la population locale, des commerces, des services, une offre immobilière. Au niveau du territoire, des efforts financiers se font sur des projets structurants mais rien sur la mise en valeur des transits.

Table 2: Le ou les paysage(s) agricole(s)

Arnaud Chattard précise que beaucoup de problèmes sont soulevés mais très peu de solutions sont proposées. Les paysages agricoles s'enfrichent avec une déprise et une fermeture des parcelles. Deux raisons :

- Problème financier: aucune enveloppe territoriale pour traiter les friches et les haies. Une piste: les chaufferies bois en taillant les haies en circuit court
- Problème du foncier: non maitrise à certains endroits, veille du foncier par le Département; le travail serait intéressant. Il y a une volonté d'implanter des nouveaux agriculteurs, des jeunes veulent s'installer en polyculture, mais l'activité doit être rentable et il faut maintenir les territoires ouverts

Il convient aux élus de faciliter leurs implantations, de cibler les ouvertures de territoires à proximité des villages, le long des chemins de randonnée.

Il est proposé d'aider à l'installation des chaufferies bois avec un portage « financier ».

Table 3 : Le paysage des sites emblématiques

Marie-Claire Déchaux trouve cette thématique complexe car il ne faut pas tomber dans l'aspect touristique, alors que les sites le sont majoritairement.

Ces lieux privilégiés appartenaient à chaque habitant selon leur localisation, et maintenant il faut partager avec les touristes.

L'idée serait d'apprendre à mettre en réseau une signalétique commune pour les Matheysins, de réfléchir à ouvrir les yeux sur les paysages.

Le site le plus prisé reste celui des Passerelles himalayennes.

Mot de la fin de Raymond Maslo: la Matheysine est un territoire de vacances.

Table 4 : Quels développements pour quels paysages demain?

Joël Pontier précise qu'un distinguo est fait entre un village rural et un village de montagne. Le développement du territoire est progressif, il est nécessaire de conforter les bourgs existants (Valbonnais, Pierre-Châtel, Susville, La Mure, Corps...).

Il faut maintenir un lien avec les services (écoles, garderies, culture, équipements sportifs...).

Le paysage est préservé malgré un développement des énergies renouvelables (barrages, photovoltaïque...).

Ce territoire est attractif à vivre quotidiennement.

Table 5 : Les paysages de l'eau

Denis Macé indique que le groupe a cherché à délimiter ce qu'est un paysage d'eau. Il ne s'agit pas que des lacs, mais il faut prendre en compte les étangs, rivières, canaux, sources, captages...

Un constat a été fait : le monde est concentré sur les sites touristiques, notamment sur les lacs matheysins. Il serait intéressant de faire le tour de chaque lac pour déconcentrer le monde, mais surtout de nombreux autres lieux : les lacs de montagne, les canaux d'irrigation, et d'intégrer le Beaumont dans le circuit de randonnée.

En ce qui concerne l'eau potable, il faudrait élargir les connaissances au-delà de la facture reçue (captages, circuit de l'eau). Enfin, on pourrait également réorienter le PDIPR en reliant les différents points d'eau (lacs, rivières...).

Table 6 : Parcours et découverte du paysage

Gérard Guterbaum explique qu'il faudrait travailler sur les déplacements. Il est souhaitable d'avoir des voies vertes sécurisées pour les habitants, pas uniquement sur l'aspect touristique, mais sur les ouvertures paysagères en se promenant sur les sentiers, les cheminements pour tous. Il n'y a pas suffisamment de parcours différencié des

véhicules, et dans les bourgs, il est nécessaire de disposer de cheminements sécurisés (pour les personnes agées, les poussettes...).

Une harmonisation étant nécessaire, il faudrait mettre en commun une signalétique locale.

A l'issue des tables rondes, Alain Luc indique que les prochaines étapes s'articuleront autour de deux ateliers en salle les 18 et 30 octobre prochains.

En conclusion, le bureau d'études remercie l'assemblée pour ce travail. Beaucoup de thématiques ont pu être traitées.

M Rezo Pouce

Jean-Noël Gachet, Directeur de la Maison du Département, présente le dispositif.

Le Département de l'Isère mène une politique dans le domaine des transports, que ce soit pour le maintien des lignes régulières et scolaires ou pour développer de nouvelles mobilités (auto partage, covoiturage ...).

C'est dans ce cadre, qu'un projet de co-voiturage va se mettre en place cet automne en Matheysine, à titre expérimental, sur les axes la Mure - Grenoble, via la RN 85 et la RD 529.

Récemment dans une conférence de presse, Jean-Pierre Barbier a parlé de ces nouvelles mobilités, il a affiché des échéances claires. Le Département s'occupe des panneaux à installer aux points de dépose et repose d'auto-stop. Pour faire connaître ce dispositif, la Maison du Territoire a recruté un service civique, également en charge de définir des nouveaux trajets et des marchés.

La CCM est associée à ce dispositif.

2. ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES

Budget annexe Matheysine Développement – DM2

Il est proposé d'adopter la décision modificative n° 2 suivante :

Article	Libellé	Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
c/2313	0161 acquisition Fuel wif			-163 000	
c/1312	- 0161-acquisition Evolutif			163 000	
c/615228	Entretien réparations	5 000			
c/63512	Taxes foncières	15 000			
c/023	Virement section investissement	- 20 000			
c/021	Virement section fonctionnement				- 20 000
c/2313	0163-Réhab.Evolutif			- 20 000	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative présentée cidessus ; **CHARGE** M. le Président et le comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

3. CULTURE & PATRIMOINE

Attribution de subvention

Sur proposition de la Commission Culture et Patrimoine, réunie le 3 octobre 2018, il est proposé d'attribuer les subventions au titre de l'année 2018. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2018, article c/6574.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Proposition de la commission	
Association Culture et Loisirs de l'Obiou	100€	
Puits'Art	250€	
Cinéma rencontre La Salette	250€	
Cie. La Mouche	300€	
Total	900 €	

● CTEAC

Il est nécessaire de solliciter les financements des partenaires signataires : l'Etat par la DRAC, La Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, et la CAF de l'Isère.

Les aides attendues (par « année ») :

- DRAC-Etat: 30 000 €

Département de l'Isère : 7 500 €

- Département de l'Isère : 5 000€ (Coordination)

Région Auvergne-Rhône-Alpes: 6 000 €

CAF de l'Isère : au fil des projets

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **SOLLICITE** les aides les plus élevées auprès de l'Etat (DRAC), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de l'Isère et de la CAF de l'Isère, telles-que cidessus définies.

4. ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE

Sigreda: nomination suppléant

Un siège vacant de suppléant est à pourvoir au conseil syndical du SIGREDA (jusqu'au 31 décembre 2018).

Pour mémoire, les représentants de la Communauté de Communes de la Matheysine au SIGREDA sont :

- Six délégués titulaires: Eric BALME; Serge BESCHI; Bernard MECKLER; Maryse BARTHELEMI; Patrick LAURENS; Bernard HERITIER
- Cinq délégués suppléants : Jean-Michel BRUGNERA, Emile BUCH, Alain LUC, Denis MACE, Joël PONTIER

Il est nécessaire de procéder à la nomination d'un représentant suppléant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **NOMME** Jean-Luc Ravanat au poste de délégué suppléant.

Sigreda: modification statutaire

Dans le cadre du projet de fusion absorption du SIGREDA par le SYMBHI, souhaité par les EPCI, pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI mutualisée, le conseil syndical du SIGREDA a délibéré pour la restitution de certaines compétences et missions que le SYMBHI n'exerce pas, à la date du 1^{er} janvier 2019:

- Restitution de la compétence SPANC service public d'assainissement non collectif
- Retrait de la compétence item 12 : animation et concertation
- Arrêt de la gestion des Réserves Naturelles des Isles du Drac et de l'Etang de la Haute Jarrie
- Arrêt du portage de la Commission Locale de l'Eau

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision du comité syndical du SIGREDA validant la restitution de la compétence d'Assainissement Non Collectif à la Communauté de Communes de la Matheysine et aux 22 communes du territoire du Trièves concernées à compter du 31 décembre 2018; **APPROUVE** la décision du comité syndical du SIGREDA validant la restitution de l'item 12 du L211-7 d'animation et concertation aux 23 communes du Trièves concernées et aux 9 communes du territoire grenoblois concernées à compter du 31 décembre 2018; **APPROUVE** la décision du comité syndical du SIGREDA validant l'arrêt de la gestion de la RNR des Isles du Drac et de celle de l'étang de Haute Jarrie à compter du 31 décembre 2018; **APPROUVE** la décision du comité syndical du SIGREDA validant l'arrêt du portage administratif de la CLE Drac Romanche à compter du 31 décembre 2018; **PREND ACTE** que ces démarches sont engagées en vue de la procédure de fusion absorption du SIGREDA par le SYMBHI au 1^{er} janvier 2019 et que celle-ci entrainera la dissolution du SIGREDA au 1^{er} janvier 2019; **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de l'Isère de prendre un arrêté préfectoral adoptant la révision statutaire du SIGREDA en actant les modifications susvisées, sans attendre la fin du délai de consultation, dès que les conditions de majorité qualifiée sont réunies.

Développement durable : prise de compétence ENS Les Gillardes

Le Département de l'Isère porte une réflexion sur les ENS locaux.

Sur notre territoire, le Site des Gillardes – sur les communes de Pellafol et Monestier d'Ambel - est répertorié comme site exceptionnel pouvant être pleinement intégré au réseau des espaces naturels sensibles de l'Isère. Le Département a commencé des actions cet été en proposant des visites, et en s'engageant pour des travaux

urgents. Le Département subventionnerait la collectivité disposant de la compétence, en investissement et en fonctionnement à l'appui d'un plan de gestion du site.

A la suite de la prise de compétence, il sera nécessaire d'établir une convention d'intégration du site local intercommunal dans le réseau des ENS du Département de l'Isère.

Un ENS est un site:

- Qui présente un fort intérêt biologique et paysager
- Qui est fragile et/ou menacé et doit de ce fait être préservé
- Qui fait l'objet de mesures de conservation et de gestion
- Qui constitue un lieu exemplaire de découverte des richesses naturelles
- Qui est inscrit au réseau des Espaces naturels sensibles Isérois

En application du IV de l'article L.5214.16 du Code Général des Collectivités territoriales, il est proposé à l'assemblée la prise de compétence: "Espace naturel sensible local intercommunal des Gillardes", par une modification de l'intérêt communautaire.

Les deux communes concernées, à savoir Pellafol et Monestier d'Ambel, ont émis un avis favorable à cette prise de compétence.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Acte la modification statutaire ainsi proposée :

« Compétences optionnelles - Protection et Mise en valeur de l'Environnement -

Est défini d'intérêt communautaire, sous réserve de son inscription au réseau des espaces naturels sensibles locaux du Département de l'Isère, le site des Gillardes - communes de Pellafol et Monestier d'Ambel - en tant qu'espace naturel sensible local intercommunal »

AUTORISE M. le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Gestion des déchets : mise en sécurité des déchetteries

Denis Macé expose la situation. Une sensibilisation au risque de chute de hauteur de quai a été présentée par l'ingénieure hygiène et sécurité du Centre de Gestion de l'Isère le 25 juillet 2018 lors d'une réunion associant le bureau communautaire et les maires des communes concernées: normes règlementaires à respecter, préconisations techniques, responsabilité, sanctions encourues...

Frédéric Chaud propose de poser de simples tôles pour sécuriser les lieux.

Selon Denis Macé, c'est envisageable, mais cette solution est peu pérenne. Ce sujet a été également abordé lors de la commission Environnement et Développement Durable du 13 septembre dernier.

Les sites concernés sont : La Mure, La Motte d'Aveillans, Lavaldens, Valbonnais, Corps, La Salle en Beaumont

Préconisation technique: muret - garde-corps respectant les normes réglementaires

Coût prévisionnel & Plan de Financement :

Déchetterie	Quantité (ml)	Prévisionnel	
La Mure	97	29 100,00	
La Motte d'Aveillans	54	16 200,00	
Lavaldens	55	16 500,00	
Valbonnais	60	18 000,00	
Corps	45	13 500,00	
La Salle en Beaumont	26	7 800,00	
Total estimé Opération	101 100,00 €		
Subvention Dotation territoriale		50%	

Il est nécessaire de délibérer pour définir le plan d'actions pour être en conformité avec la règlementation en vigueur, adopter le plan de financement et solliciter la subvention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** le plan d'actions de mise en sécurité des déchetteries tel-que ci-dessus défini pour les sites concernés, et les préconisations techniques retenues ; **ADOPTE** le plan de financement et sollicite les aides financières les plus élevées possibles.

Joël Pontier précise qu'un travail de réflexion est en cours pour une déchetterie centrale.

Eric Balme ajoute que celle de Sousville deviendrait une déchetterie pour les professionnels, mais cela implique un projet à plus de 2 millions d'euros. Il est urgent de sécuriser les sites actuels.

Arnaud Chattard rappelle une solution évoquée depuis 2014, celle d'une déchetterie mobile.

Eric Balme prend pour exemple une déchetterie à plat à Saint-Marcellin qui a couté 850 000 €, alors qu'une déchetterie mobile coûte près de 350 000 €. Il faut tout de même faire attention au gabarit du camion par rapport aux accès dans les communes.

5. MONTAGNE, AGRICULTURE & FORET

Matheysine Développement – abattoir

Fabien Mulyk rappelle que par convention d'affermage signée en date du 31 octobre 2012, la CCM a confié à la société SICORBIAA pour une durée de 10 ans, la gestion de l'abattoir de La Mure dans le cadre d'une délégation de service publics.

Le responsable de la société SICORBIAA a fait part de la nécessité de remplacer les groupes froids des équipements frigorifiques pour le ressuage des carcasses (chambres «chocs»), qui sont d'origine et ont aujourd'hui plus de 20 ans. Compte tenu de la concentration des jours d'abattage (1 jour ou 2 par semaine) et de l'augmentation des volumes, cet équipement atteint aujourd'hui la limite de ses capacités.

Conformément à la convention d'affermage, le remplacement de ce matériel incombe au propriétaire. L'estimation prévisionnelle totale de ce programme s'élève à 56 452 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Libellé	Dépenses	Recettes	
Remplacement groupes froids: 2 évaporateurs, 2	41 250,00 €		
sondes de régulation, 1 compresseur, option :			
système de traçabilité et alarme des températures			
Travaux annexes de raccordement (électricité et	2 362,00 €		
maçonnerie)			
Balance aérienne monorail	4 390,00 €		
Chariot de détaillage 1400x480	800,00 €		
Remplacement de caillebotis zone d'abattage et	4 900,00 €		
couvercles de caniveaux			
Tiret à agneaux	1 500,00 €		
Treuil à agneaux	1 250,00 €		
Subvention Département – aide aux industries		22 581,00 €	
agroalimentaires (40%)			
Emprunt et autofinancement		33 871,00 €	
TOTAL	56 452,00	56 452,00 €	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOPTE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ; **SOLLICITE** les subventions les plus élevées auprès du Département de l'Isère

Cette opération d'investissement non prévue au budget primitif doit être traduite par une décision modificative du budget annexe – Matheysine développement – Abattoir.

Investissement	Dépenses		Recettes		
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits	
D-020 dépenses imprévues	3 000				
R-1313-006 Réfection Abattoir				22 581	
D-2313-006 Réfection Abattoir		35 459			
R-2313-006 Réfection Abattoir				9 878	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative présentée cidessus ; **CHARGE** M. le Président et le comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision

6. QUESTIONS DIVERSES

M Economie – Emploi: La Matheysine recrute

Projection du film promotionnel « Entrez dans votre nouvelle vie, venez vivre en Matheysine ». Applaudissements de la salle, plus de 2 500 vues à ce jour.

Agenda

- Vernissage Portraits & paroles de jeunes en Matheysine le 8 novembre à 18h00
- Cérémonie du 11 novembre à 16h30 Siège de la CCM
- Cérémonie remise des médailles « jeunesse et sport » le 13 décembre à 18 heures
- Conseil communautaire Le 17 décembre à 18 heures
- Cérémonie des vœux le 10 janvier 2019 à 18 heures

-- FIN DE SEANCE --